

À l'ouverture de la séance du 19 octobre 2022, 25 membres sont présents ou représentés (41 membres en exercice, 13 membres présents et 12 membres représentés).

1. Approbation du Procès-verbal

1.1 Procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2. Enseignement et conventions

2.1 Création du DU « Codynamics »

La création du DU « Codynamics » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.2 Modification du DIU « Étudiant entrepreneur »

La modification du DIU « Étudiant entrepreneur » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.3 Conventions

2.3 a) Convention DEG – Université de Modène

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.3 b) Convention DEG – Université de Torun – Université de Macerata

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.3 c) Convention ESTHUA - IFCE

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.3 d) Convention ESTHUA – Université Autonome de Madrid

La convention est approuvée, sous réserve du remplacement du « Master 1 Mention Culture » par le « Master 1 Mention Direction de projets ou établissements culturels, parcours Patrimoine et Tourisme ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, 1 membre est parti en cours de séance.

2.3 e) Convention IAE – École Excellence Universitaire Africaine

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.3 f) Convention Polytech – Université de Franche Comté

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.3 g) Convention UA - AFEV

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
**Signé le 24 octobre
2022**